

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER
DÉNOMMÉ « LA FRATERNELLE / BAS DE FRESNES »
EN DATE DU 16 JUIN 2008

Présents en début de séance :

Madame Sylvia GRECO, Maire Adjoint.

Madame Eliane POUJOL, Conseillère municipale en charge de ce quartier.

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Séverine FOUREL

Ouverture de la séance :

20h35

I/ Ouverture de la séance et présentation :

Me Sylvia GRECO ouvre la séance en se présentant et en présentant Me Eliane POUJOL comme l'élue référent au Conseil Consultatif de Quartier dénommé « La Fraternelle / Bas de Fresnes ».

Elle explique le rôle d'un Conseil Consultatif de Quartier et son but. Elle précise que ce Conseil doit être dirigé par un bureau c'est pourquoi nous allons devoir élire un Président, un Vice-président, un Secrétaire de séance et un Secrétaire adjointe. Ce bureau est l'interface entre les habitants et la Municipalité. Ce Conseil est spécifique car il réunit 2 quartiers. Cela a été décidé par l'ensemble des élus par rapport au nombre d'habitants dans ces quartiers ainsi que des problèmes ayant des similitudes bien que différents.

II/ Prise de parole de Me Eliane POUJOL:

Me Eliane POUJOL se présente en tant qu'habitante du Bas de Fresnes et explique que malheureusement il n'y a pas d'élue habitant à la fraternelle. Elle précise qu'elle n'aura aucun statut particulier dans ce Conseil. Seuls les membres du bureau ont un statut mais, ils pourront s'appuyer sur elle pour faire la liaison entre eux et la Municipalité. Elle procède à la lecture de la Charte.

III/ Prise de parole de Mr Marc GRANIOU par rapport aux problèmes rencontrés sur la Ville concernant Internet :

Notre Commune ne peut pas bénéficier d'un débit équivalent à certaines des Communes limitrophes.

Notre situation est la suivante : tous nos quartiers sont éligibles à l'ADSL avec des débits qui vont d'un peu moins de 512kbit/sec à environ 3,5 Mbit/sec.

Les raisons techniques qui expliquent ces limites sont liées à la distance qui sépare une habitation de la machine qui fait l'interface entre la fibre optique et le réseau cuivre (DSLAM ou NRA). Nous parlons ici du débit sur les câbles cuivre.

Cette machine qui est la propriété de France Télécom/Orange se trouve dans notre cas à Massy. La solution technique qui nous permettrait d'augmenter le débit pour une grande partie des quartiers de Wissous serait d'amener la fibre optique jusqu'à un nœud du réseau plus proche et de construire un nouveau NRA.

Cette solution technique aurait un coût que nous connaissons et qui est effectivement relativement élevé (environ 150 000 Euros). Cependant, le coût n'est pas l'obstacle principal pour mettre en place cet équipement. La volonté des opérateurs qui se partagent le marché est l'élément déterminant.

En quelques mots, les prix des forfaits proposés par les différents opérateurs ne dépendent que très peu du débit et les bénéficiaires non plus.

Dans une Commune telle que Wissous les abonnés existent et paient leur forfait correspondant au débit qui leur est proposé. Un nouveau NRA n'apporterait pas de nouveaux abonnés mais serait l'occasion d'une nouvelle répartition des abonnés existants entre les opérateurs qui se partagent déjà le marché de l'ADSL.

Aucun changement n'est attendu en 2008 concernant la mise en place d'un équipement de type (NRA).

Nous travaillons sur les différents leviers qui peuvent nous permettre de peser sur les opérateurs.

Des solutions existent en particulier pour couvrir des besoins professionnels. 3G ou lignes SDSL avec un débit remontant élevé de 2 à 8 Mbits/sec ; ces solutions sont beaucoup plus coûteuses que les forfaits des abonnés à l'ADSL, elles répondent également à un besoin différent.

Il convie les administrés à lui adresser par mail ou par écrit les demandes d'ouverture de ligne internet (pour connaître le nombre de demandes dans le but de montrer à France Télécom le réel besoin sur ces quartiers).

QUESTIONS POSÉES PAR LES ADMINISTRÉS :

- Mr DUSSART demande un exemplaire de la Charte.
- Mr PERRIN demande si ce Conseil Consultatif n'est vraiment que consultatif ou si la Municipalité prendra forcément en compte l'avis des administrés, même s'il est différent du sien. Il précise que nous sommes dans un pays démocrate, c'est pourquoi l'opinion des administrés doit obligatoirement être prise en compte.
- Les administrés se plaignent du fait que les deux quartiers soient réunis car ils considèrent que les problèmes rencontrés sont différents.
- N'est-il pas possible de modifier le sens interdit se trouvant devant le Centre Omnisports du Cucheron car, pour 50 mètres il nous faut faire le tour de la Ville ?
- Mr PERRIN signale qu'une invitation pour le samedi 14 juin concernant la fête annuelle des voisins du quartier de la Fraternelle a été donnée le vendredi 08 juin dernier en Mairie. Il tient juste à préciser que Mr Le Maire n'est pas venu, de plus aucune réponse ne lui a été adressée.
- Une administrée précise qu'à l'entrée de la fraternelle, les espaces verts ne sont pas entretenus, c'est laissé à l'abandon. Qui est chargé de ce lieu ?
- Me VIDAL précise qu'au niveau de l'entrée de la fraternelle, le long des routes départementales, rien n'est fait.
- Gros problèmes d'internet au niveau des deux quartiers (Me VIDAL précise qu'on peut avoir internet mais à faible débit et que cela dépend du fournisseur). Un administré précise qu'une « antenne relais » pourrait être une solution comme le font les entreprises.
- Un administré précise que le cimetière est mal entretenu. Est-il possible de changer cela ?
- Mr Christian FORJA demande si la Municipalité connaît le projet concernant le Réseau Ferré de France (RFF) sur la Commune ? Si oui, il demande qu'elle est l'opinion de la nouvelle Municipalité sur ce sujet ? Il voudrait savoir où en est ce projet à ce jour. Il précise qu'il y a un comité de défense sur Antony, que ce comité avait consulté l'ancien Maire, Mr Richard TRINQUIER et que depuis, il n'y a plus de nouvelles. A ce jour, il y a déjà 30 à 40 TGV qui passent provoquant des fissures sur les vieilles maisons se situant en bordure de gare, canalisations bouchées, affaissement de la voie publique...le projet prévoit 200 passages de TGV par jour avec le passage de train de marchandise la nuit.
- Concernant le tournant de la Fraternelle, il a été dit qu'il devait y avoir un rond point. Où ce projet en est-il ? Il semble que ce virage n'appartienne pas à la Commune ?
- Des administrés sont déçus de ne pas voir Mr EFREMENKO ce soir car, il y a le problème concernant la construction d'un mur antibruit le long de l'autoroute dont-il a déjà eu des échos. L'autoroute rend la vie difficile à de nombreuses personnes habitants sur la Commune. Ils précisent que depuis longtemps une protection sonore aurait dû être installée. Le fait d'être une petite Commune n'arrange pas les choses. Il ne faut pas oublier l'an dernier, les dégâts provoqués par un semi-remorque qui s'est écrasé à 4h du matin sur une route du Bas de Fresnes. Il y a eu plusieurs plaintes envoyées avec des photos à l'appui montrant les dégâts, or à ce jour, pas de réponse et surtout les dégâts ne sont pas réparés. La Commune ne peut-elle pas essayer faire avancer les choses ? Il ne faut pas oublier que Wissous est coupée par 18 voies d'autoroute. Mr DUSSART précise qu'il vient de recevoir un courrier de Me Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,

secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, lui indiquant qu'une demande d'enquête a été adressée aux Directeurs des autoroutes. Le département est fautif, il y a eu une enquête publique mais elle n'a servi à rien. Ils se sont occupés des grosses Communes (Chilly-Mazarin, Savigny sur Orge...) mais, à ce jour rien n'est fait pour Wissous alors qu'il y a seulement un mur de 750 mètres à construire. La solution serait peut-être de bloquer l'autoroute un vendredi soir et de convoquer la presse. Mr DUSSART propose de tout tenter par la voie légale avant d'ennuyer les citoyens.

- La Fraternelle : la piste cyclable s'arrête à l'entrée de la Fraternelle après il n'y a plus rien. A ce niveau, il y a beaucoup de passage de voitures et de camions, c'est très dangereux pour les cyclistes.
- Mr DUSSART précise le danger existant au niveau de l'arrêt du car scolaire situé Chemin des Près. Comme des voitures stationnent sur l'emplacement du car, le chauffeur est obligé de s'arrêter où il peut, ce qui provoque un danger pour les enfants. De plus à cet endroit, les trottoirs sont en mauvais état. D'ailleurs, un administré se plaint du laxisme à ce sujet, les agents de la Police Municipale ne sanctionnant jamais.
- De la gare de Wissous au Bas de Fresnes, il n'y a pas un seul éclairage.
- Du Bas de Fresnes pour aller au Centre Omnisports du Cucheron, c'est un vrai coupe gorge. Un administré précise qu'il est à Wissous depuis deux ans. Selon lui, les deux quartiers ont un point commun : ils sont tous les deux excentrés. Il précise aux autres participants que la Municipalité leur permet de s'exprimer et que c'est une chance à saisir pour eux, il faut au moins essayer de travailler ensemble. Mr DUSSART précise qu'il est aussi de cet avis.
- Des administrés demandent si l'on peut mettre une ligne en continue « Chemin des près » car, le passage des piétons et le passage scolaire ne sont pas protégés.
- Les Bassins de rétention qui appartiennent à la CAHB n'ont pas été nettoyés depuis deux ans. Mr CARISTAN est au courant.
- Passage à niveau de la Fraternelle, c'est une décharge. Il y a aussi un terrain qui est à ce jour une vraie décharge, c'est un terrain privé mais, la Commune peut éventuellement intervenir auprès du propriétaire de ce terrain (il est précisé par un administré que le propriétaire serait celui du rottweiler qui a tué un petit chien il y a environ 1 an).

REPONSES DES ELUS :

→ Les élus précisent que la Charte se trouve sur le site de la Commune.

→ En vue de la question concernant le rôle consultatif du Conseil de quartier, Me GRECO précise que comme on l'indique, ce Conseil est effectivement Consultatif et non décisif. C'est le Conseil municipal qui prend les décisions, c'est donc lui qui a un rôle décisif. Par contre, elle précise que l'avis de la population compte pour la Municipalité. Le meilleur moyen pour trouver les réels problèmes et les meilleures solutions, est de s'appuyer sur l'avis des habitants de ce quartier. C'est le sens de la loi de 2002. Un Conseil Consultatif de quartier offre la possibilité aux administrés de s'exprimer et de faire des propositions tous ensemble. Le but de ces Conseils est d'améliorer la vie des citoyens dans les quartiers, c'est ce que nous voulons essayer de faire mais pour cela nous avons besoin de vous. Nous ne vous demandons pas de faire notre travail mais plutôt de nous aider à le faire au mieux.

→ Concernant le problème au niveau de la distance entre ces deux quartiers, Me POUJOL précise qu'effectivement ces deux quartiers sont éloignés et que les personnes ne se connaissent pas forcément. Mais, ce Conseil est le moyen d'apprendre à se connaître et de partager des problèmes similaires. A savoir, que nous avons un budget à respecter donc nous ferons notre maximum pour régler les difficultés rencontrées mais nous serons obligés de procéder par ordre d'urgence et de priorité.

→ Concernant l'invitation du 14 juin dernier, le directeur de cabinet, Mr Patrick JAQUET précise que c'est effectivement une erreur de leur part d'avoir oublié de répondre. Mr

JAQUET explique que ce jour là, Mr Le Maire n'était indisponible car il avait une réunion avec ses élus.

Me POUJOL regrette de ne pas avoir été avertie et s'excuse de ne pas être venue. Elle précise qu'elle aurait aimé se joindre aux riverains, pour un premier contact avant ce Conseil de quartier et, que cela aurait été un bon moyen pour faire connaissance.

→ Concernant l'entretien du cimetière, Me GRECO précise que c'est un problème qui a déjà été signalé mais que cela dépend d'un contrat passé entre la Commune et une société d'espaces verts qui vient d'expirer.

→ Concernant le problème des poids-lourds, Me POUJOL précise que Mr Le Maire et ses élus sont attentifs à ce souci.

→ Me GRECO précise que les réponses à ces différentes questions seront données au Président du bureau et qu'un compte rendu de ce Conseil sera disponible en Mairie et sur le site.

V/ Votes des membres du bureau :

Parmi les administrés se sont proposées les personnes suivantes :

Me Michèle ALBERT, Bas de Fresnes;
Mr Jean-Robert PERRIN, La Fraternelle;
Me Caroline BAKKER, La Fraternelle;
Mr Daniel DUSSART, Bas de Fresnes.

Une présentation de chaque candidat a été faite puis, ils se sont mis à l'écart pour désigner le statut de chacun.

Après décision de ces personnes, le bureau du Conseil Consultatif de quartier dénommé « La Fraternelle / Bas de Fresnes » est présenté aux autres participants, soit :

- Président : Mr Jean-Robert PERRIN;
- Vice Président : Me Michèle ALBERT;
- Secrétaire de séance : Me Caroline BAKKER;
- Secrétaire adjoint : Mr Daniel DUSSART.

Les administrés participants à ce premier Conseil ont applaudi et accepté ce bureau.

Me GRECO précise qu'il est possible de laisser des messages aux membres du bureau de leur Conseil Consultatif de quartier sur le site internet de la Ville soit : www.wissous.fr et qu'une boîte aux lettres sera mise à la disposition de chaque Président de Conseil Consultatif de Quartier à l'accueil de la Mairie.

Fin de la séance :

22h45